

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément

A.M. 20-12-2022

M.B. 17-03-2023

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 146 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, son article 45 § 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation de la Commission d'agrément ;

Considérant la proposition de la Fédération Laïque de l'Aide à la Jeunesse(F.L.A.J) en date du 5 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément, les modifications suivantes sont apportées :

1° En qualité de membre effectif, les mots «Dominique VERMEIREN» sont remplacés par les mots «Michel ROSSI»;

2° En qualité de membre suppléant, les mots «Michel ROSSI» sont remplacés par les mots «Alain MORIAU».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 décembre 2022.

V. GLATIGNY